

6 Économie

Nouveau référentiel comptable du Syscohada/ Entretien avec le managing Partner et directeur général de Deloitte au Gabon

Nicolas Balesme : "Notre cabinet Deloitte dispose d'une expertise avérée pour accompagner les entreprises"

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU

Libreville/Gabon

Le cabinet Deloitte a organisé, du 4 au 6 octobre 2017 à Libreville, un séminaire de formation portant sur les enjeux du nouveau référentiel comptable Ohada "Syscohada révisé". Un panel de dirigeants opérationnels de grandes entreprises publiques et privées, ainsi que des représentants de l'administration fiscale ont pris part à ce séminaire de formation. Dans cet entretien, le managing Partner et directeur général de Deloitte au Gabon explique les contours et les enjeux de ce nouveau référentiel comptable.

l'union. Qu'est-ce que le Syscohada révisé et quels étaient les objectifs de ce séminaire de formation ?

Nicolas BALESMESME : le nouveau référentiel comptable Ohada dénommé Syscohada révisé s'articule autour de 3 éléments : premièrement, l'Acte uniforme Ohada relatif au droit comptable et à l'information financière; deuxièmement le Syscohada (présentation de la structure des états financiers et du plan comptable) et deux guides d'application (l'un sur le Syscohada révisé et l'autre sur les IFRS). Le conseil des ministres de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) a adopté, le 26 janvier 2017, l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière et système comptable Ohada (Syscohada) révisé, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2018 pour les comptes individuels des entités, et le 1er janvier 2019 pour les comptes consolidés, les comptes combinés et les états financiers, selon les normes IFRS. L'objectif de cette formation était donc de présenter de manière synthétique les enjeux que nous identifions pour les principaux thèmes impactés par le Syscohada révisé, à savoir: la présentation générale des états financiers et de l'information comptable ; le cadre conceptuel instauré par le référentiel modifié ; les dispositions transitoires prévues pour le traitement des changements de méthodes comptables et les nouveaux traitements comptables adoptés et qui entreront en vigueur en 2018. Enfin, il s'agissait également de présenter comment Deloitte peut accompagner les entreprises de la place dans leur plan de migration sur ce nouveau référentiel comptable du Syscohada révisé, ainsi que dans la conduite du changement et la formation des utilisateurs et praticiens de l'information comptable et financière.

Quels sont les impacts et changements majeurs introduits par ce nouvel Acte uniforme Ohada sur les entreprises gabonaises ?



Nicolas Balesme, directeur général du cabinet Deloitte Gabon.

Photo : Anita Jordanahisoumba

Ce nouvel Acte uniforme Ohada implique des changements majeurs visant à améliorer la pertinence et la fiabilité de l'information comptable et financière et portant sur le cadre conceptuel de la comptabilité, la structure, la présentation des états financiers et les règles d'évaluation et de comptabilisation, tant au niveau des "comptes personnels" des entités (sociétés de droit gabonais, succursales, autres entités soumises au droit comptable Ohada,...), que des comptes consolidés et comptes combinés. Mais également les méthodes d'évaluation des actifs et du passif (à titre d'exemples non exhaustifs : la suppression des frais immobilisés et charges à étaler, les règles de comptabilisation au bilan des immobilisations, ainsi que des règles d'amortissement et de dépréciation desdites immobilisations, les règles de constitution des provisions et de reconnaissance des passifs au bilan, ...), le traitement comptable de certaines opérations spécifiques (contrats de location, engagements de retraite, coûts de démantèlement, reconnaissance de la marge et des travaux en cours sur les chantiers et contrats pluri-annuels,...), ainsi que les dispositions transitoires applicables à compter de l'exercice 2018 et garantissant une comparabilité des états financiers annuels entre l'ancien plan comptable Ohada et le Syscohada révisé.

Nous avons noté, au cours de ce séminaire, la présence de l'administration fiscale. Quelles sont les

implications fiscales de cette réforme ?

A ce stade, la liasse fiscale gabonaise (« Déclaration statistique et fiscale - DSF »), intègre des états financiers annuels de synthèse présentés selon les normes du plan comptable Ohada actuel, applicable jusqu'à la clôture de l'exercice 2017. Notre cabinet Deloitte est au Gabon dans le cadre de la réflexion en cours avec l'administration fiscale, sur les modalités de convergence de la structure et de la présentation des états financiers intégrés dans la DSF gabonaise actuelle, avec le nouveau cadre du Syscohada révisé applicable à compter de 2018. L'enjeu de ce chantier de « convergence » est, bien entendu, d'éviter que les opérateurs économiques soient obligés d'établir deux jeux de comptes annuels à compter de la clôture de l'exercice 2018; l'un pour les besoins de la DSF au Gabon, et l'autre pour être en conformité avec le nouveau référentiel comptable sous-régional.

Comment Deloitte Gabon peut-il accompagner les entreprises gabonaises dans ces changements ?

Notre cabinet Deloitte a contribué au niveau sous-régional Ohada, plus particulièrement au Gabon, à de nombreuses commissions techniques et ateliers de réflexion sur l'élaboration et la mise en place du nouveau Syscohada révisé. Les trois axes majeurs d'accompagnement proposés par Deloitte au Gabon, dans le cadre de la migration sur le nouveau Syscohada révisé concernent : premièrement, l'accompagnement des entreprises privées et groupes de sociétés dans la gestion de leurs projets de migration vers le Syscohada révisé, depuis la phase en amont de l'élaboration du cahier des charges et d'identification de tous les impacts comptables et financiers à prendre en compte dans la gestion des processus opérationnels, jusqu'à la phase de mise en œuvre des nouveaux schémas comptables, en passant par la mise à jour du système d'information et la prise en compte des différentes applications métiers impactant les états financiers de l'entité ; deuxièmement, la conduite du changement, dont notamment la formation sur le Syscohada révisé des utilisateurs et praticiens de la comptabilité et des états financiers au sein de l'entreprise ; et, troisièmement, les travaux et réflexions à mener en concertation avec l'administration fiscale, afin d'aboutir rapidement (dès la clôture de l'exercice 2018, dans la mesure du possible), à une convergence des états financiers annuels conformes au Syscohada révisé, avec le format des états financiers de synthèse intégrés dans les tableaux de la liasse fiscale (DSF) gabonaise. Notre cabinet Deloitte dispose d'une expertise avérée et du recul nécessaire pour accompagner les entreprises de la place dans l'ensemble de ces changements introduits par le Syscohada révisé.

Atelier sur la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN)

Élaborer des plans d'actions concrets

COE

Libreville/Gabon

LA ministre déléguée à l'Agriculture, l'élevage, chargé du programme Graine, Patricia Taye, a procédé lundi dernier, à Libreville, à l'ouverture de l'atelier de planification consacré à la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN).

Occasion pour le membre du gouvernement de rappeler le lancement, il y a un an, du processus d'élaboration de la PNSAN, dont l'objectif majeur est d'éliminer, d'ici l'horizon 2025, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, dans une vision d'ensemble et consensuelle, sur les orientations stratégiques clefs



Photo : COE

La ministre déléguée à l'Agriculture, Patricia Taye (2e à g), procédant à l'ouverture de l'atelier de planification de la PNSAN.

en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. « Il y a à peine trois mois, le président de la République, à travers son gouvernement conduit par le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, a marqué son accord pour l'organisation de

ces assises avec l'ensemble des acteurs pour déterminer les nouvelles voies devant favoriser la dynamisation de l'agriculture et l'accélération du programme Graine, afin de permettre à ce secteur de jouer pleinement son rôle et



Photo : COE

L'assistance suivant les différentes interventions.

d'être un secteur-clé, conformément au Plan de relance de l'économie», a-t-elle déclaré. Il s'agira donc, au cours de ces travaux, d'examiner les informations et réflexions issues non seulement du processus de planification

stratégique réalisé à travers l'élaboration de la PNSAN, mais également des travaux de ces assises, afin d'établir des projections réalistes. Plusieurs modules sont développés durant cet atelier et chacun d'entre eux fera

l'objet d'un suivi au plan opérationnel et de la PNSAN. Patricia Taye a remercié les membres de la plate-forme pour leur dynamisme et leur engagement à apporter des réponses durables à la problématique.

« Ces projections devront se fonder sur ce qui a déjà été accompli et refléter, de manière réaliste, le bilan des marchés passés. Le système de suivi-évaluation, instrumenté par excellence de pilotage, permettra de mesurer les performances dans la mise en œuvre. Il est donc indispensable que son référentiel soit établi, compris et partagé par toutes les parties prenantes», a conclu Helder Muteia de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Fao).